

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00356

Numéro SIREN : 450 656 715

Nom ou dénomination : 365 HOLIDAYS IN FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 756

06 FEV. 2024

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Tauxer à date du service

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01.11.2022	et clos le	31.10.2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
365 HolidaysInFrance				Villa la Pinède, chemin du mas d Isoard 13520 Maussane les Alpilles	
SIRET 4 5 0 6 5 6 7 1 5 0 0 0 2 3				Mél : nvs1@sfr.fr	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		LOCATION VILLA LA PINEDE PAS MEUBLE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit 23 804
Bénéfice imposable à 15 %		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quinquies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ZEFYR					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					
Nom et adresse du conseil:					
Tél:					
Tél: 0619321129					
OGA/OMGA					
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant:					
Date: 05.02.2024 Lieu: Maussane les Alpilles					
Qualité et nom du signataire: David Mousset, gérant Nicholas Smith					
Signature: N. Smith					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF):					
prestataire:					

CERTIFIÉES sincères et conforme à l'original
représentant légal de 365 HOLIDAYS IN FRANCE SARL Gérant
M. SMITH Nicholas

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)
							0

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		365 HolidaysInFrance										Néant ☐																																																																																																																																													
Adresse de l'entreprise		Villa la Pinède, chemin du mas d Isoard 13520 Maussane les Alpilles																																																																																																																																																							
SIRET		4	5	0	6	5	6	7	1	5	0	0	0	2	3																																																																																																																																										
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12																																																																																																																																																			
Exercice N clos le																																																																																																																																																									
31 10 2023																																																																																																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">ACTIF</th> <th colspan="2">Brut</th> <th colspan="2">Amortissements – Provisions</th> <th colspan="2">Net</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">1</th> <th colspan="2">2</th> <th colspan="2">3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Fonds commercial *</td> <td>010</td> <td></td> <td>012</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres *</td> <td>014</td> <td>5 353</td> <td>016</td> <td>5 322</td> <td></td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles *</td> <td>028</td> <td>643 319</td> <td>030</td> <td>465 028</td> <td></td> <td>178 291</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières * (1)</td> <td>040</td> <td></td> <td>042</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I (5)</td> <td>044</td> <td>648 672</td> <td>048</td> <td>470 350</td> <td></td> <td>178 322</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td> <td>050</td> <td></td> <td>052</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Marchandises *</td> <td>060</td> <td></td> <td>062</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td></td> <td>066</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Créances (2)</td> <td> Clients et comptes rattachés *</td> <td>068</td> <td>9 405</td> <td>070</td> <td></td> <td></td> <td>9 405</td> </tr> <tr> <td> Autres * (3)</td> <td>072</td> <td>18 546</td> <td>074</td> <td></td> <td></td> <td>18 546</td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td></td> <td>082</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td></td> <td>086</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>834</td> <td>094</td> <td></td> <td></td> <td>834</td> </tr> <tr> <td>Total II</td> <td>096</td> <td>28 785</td> <td>098</td> <td></td> <td></td> <td>28 785</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>677 457</td> <td>112</td> <td>470 350</td> <td></td> <td>207 107</td> </tr> </tbody> </table>														ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net				1		2		3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							Fonds commercial *	010		012				Autres *	014	5 353	016	5 322		31	Immobilisations corporelles *	028	643 319	030	465 028		178 291	Immobilisations financières * (1)	040		042				Total I (5)		044	648 672	048	470 350		178 322	ACTIF CIRCULANT	STOCKS							Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				Marchandises *	060		062				Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 405	070			9 405	Autres * (3)	072	18 546	074			18 546	Valeurs mobilières de placement	080		082				Disponibilités	084		086				Charges constatées d'avance *	092	834	094			834	Total II	096	28 785	098			28 785	Total général (I + II)		110	677 457	112	470 350		207 107
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net																																																																																																																																																			
		1		2		3																																																																																																																																																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles																																																																																																																																																								
	Fonds commercial *	010		012																																																																																																																																																					
	Autres *	014	5 353	016	5 322		31																																																																																																																																																		
	Immobilisations corporelles *	028	643 319	030	465 028		178 291																																																																																																																																																		
	Immobilisations financières * (1)	040		042																																																																																																																																																					
Total I (5)		044	648 672	048	470 350		178 322																																																																																																																																																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																																																																																								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																																																																																																																					
	Marchandises *	060		062																																																																																																																																																					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																																																																																																																																																					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 405	070			9 405																																																																																																																																																	
		Autres * (3)	072	18 546	074			18 546																																																																																																																																																	
	Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																																																					
	Disponibilités	084		086																																																																																																																																																					
	Charges constatées d'avance *	092	834	094			834																																																																																																																																																		
	Total II	096	28 785	098			28 785																																																																																																																																																		
Total général (I + II)		110	677 457	112	470 350		207 107																																																																																																																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">PASSIF</th> <th colspan="2">Exercice N</th> <th colspan="2">NET</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">1</th> <th colspan="2"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel *</td> <td>120</td> <td></td> <td></td> <td>16 000</td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées *</td> <td>130</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves</td> <td>(</td> <td>dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *</td> <td>131</td> <td>)</td> <td>132</td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td></td> <td></td> <td>- 648 185</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td></td> <td></td> <td>- 23 804</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td>137</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total I</td> <td>142</td> <td></td> <td></td> <td>- 655 989</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td> <td>Total II</td> <td>154</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td></td> <td></td> <td>7 333</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td> <td>166</td> <td></td> <td></td> <td>54 458</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes</td> <td>(</td> <td>dont comptes courants d'associés de l'exercice N :</td> <td>169</td> <td>771 400)</td> <td>172</td> <td>801 305</td> </tr> <tr> <td>Produits constatés d'avance</td> <td>174</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total III</td> <td>176</td> <td></td> <td></td> <td>863 096</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td></td> <td></td> <td>207 107</td> </tr> </tbody> </table>														PASSIF		Exercice N		NET				1				CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			16 000	Écarts de réévaluation	124				Réserve légale	126				Réserves réglementées *	130				Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	Report à nouveau	134			- 648 185	Résultat de l'exercice	136			- 23 804	Subventions d'investissement	137				Provisions réglementées	140				Total I	142			- 655 989	Provisions pour risques et charges		Total II	154			DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			7 333	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				Fournisseurs et comptes rattachés *	166			54 458	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	771 400)	172	801 305	Produits constatés d'avance	174				Total III		176			863 096	Total général (I + II + III)		180			207 107																														
PASSIF		Exercice N		NET																																																																																																																																																					
		1																																																																																																																																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			16 000																																																																																																																																																				
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																																																							
	Réserve légale	126																																																																																																																																																							
	Réserves réglementées *	130																																																																																																																																																							
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132																																																																																																																																																			
	Report à nouveau	134			- 648 185																																																																																																																																																				
	Résultat de l'exercice	136			- 23 804																																																																																																																																																				
	Subventions d'investissement	137																																																																																																																																																							
	Provisions réglementées	140																																																																																																																																																							
	Total I	142			- 655 989																																																																																																																																																				
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																																																																																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			7 333																																																																																																																																																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																																																																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			54 458																																																																																																																																																				
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	771 400)	172	801 305																																																																																																																																																		
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																																																																							
Total III		176			863 096																																																																																																																																																				
Total général (I + II + III)		180			207 107																																																																																																																																																				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																																																																																				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																																				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		365 HolidaysInFrance		Néant ☐ *	
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						31 10 2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	215		214		
		Services *	217		218		9 000
		dont export et livraisons intracommunautaires					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	9 000
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	29 299	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	3 505	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264		32 804	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	- 23 804
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (IV)	284	
Produits exceptionnels (IV)					290		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	- 23 804	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	23 804	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989		
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)		345					
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 4.683 dont imputés sur le résultat ;						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	0 372	
						23 804	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		365 HolidaysInFrance		Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ						Révaluation légale *		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		
	Autres	410	5 353	412		414	5 353	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		
	Constructions	430	502 197	432		434	502 197	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	21 781	442		444	21 781	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	57 326	452		454	57 326	
	Matériel de transport	460	31 869	462		464	31 869	
	Autres immobilisations corporelles	470	30 146	472		474	30 146	
Immobilisations financières		480		482		484		
TOTAL		490	648 672	492		494	648 672	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	5 322	502		504	5 322	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520	326 428	522		524	326 428	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	21 781	532		534	21 781	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	57 326	542		544	57 326	
	Matériel de transport	550	31 869	552		554	31 869	
	Autres immobilisations corporelles	560	27 623	562		564	27 623	
TOTAL		570	470 350	572		574	470 350	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		365 HolidaysInFrance		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 683				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983	0				
Déficits reportables		984	4 683				
Déficits de l'exercice		860	23 804				
Total des déficits restant à reporter		870	28 487				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	900	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	5 508	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		365 HolidaysInFrance		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.11.2022		et clos le : 31.10.2023		Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108		9 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106		9 000	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125		29 299	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		3 505	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152		32 804	
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137 - 23 804	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence				024		/ /	
Date de cessation				/ /		016 / /	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	0	2	0	2	3	SIREN	4	5	0	6	5	6	7	1	5
Dénomination de l'entreprise	365 HolidaysInFrance																	
Adresse (voie)	Villa la Pinède, chemin du mas d Isoard																	
Code postal	1	3	5	2	0	Ville	Maussane les Alpilles											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0																
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	0																
NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	800																
NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0																

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)														
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions														
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays												
Adresse :	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)														
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions														
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays												
Adresse :	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 0 2 0 2 3 SIREN 4 5 0 6 5 6 7 1 5
 Dénomination de l'entreprise 365 HolidaysInFrance
 Adresse (voie) Villa la Pinède, chemin du mas d Isoard
 Code postal 1 3 5 2 0 Ville Maussane les Alpilles

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 0

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 27 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le vingt-sept janvier 2024 à 08.00 h

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par Mr Nicholas Smith

Sont présents :

- Mr MICHIELSON David
Propriétaire de..... 400 parts
- Mr SMITH Nicholas
Propriétaire de..... 400 parts

Les associés présents possèdent les 800 parts sur les 800 parts composant le capital social actuel.

Il est constaté, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ce dernier a eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats pour l'exercice clos le 31.10.2023
- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- La vente de la société ou vente du bail du location de Villa la Pinède
- Questions diverses.

Handwritten signature and initials.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des compte annuels afférents aux comptes de l'exercice clos le 31.10.2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également de manière expresse les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.10.2023 de la manière suivante :

- en report à nouveau pour - 23 804 Euros €

Soit le résultat de -23 804 Euros €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

C'est proposé de continuer de donner le bail de location à M. Smith au même tarif de 4,950 Euros TTC par an et pour M. Smith de continuer comme le seule gérant sans rémunération après la démission de M. Michielson le 6 juillet 2023 avec M. Smith continue de rester comme le seule gérant juste au fin du bail de construction ou la vente de la société. Avec le bail de construction la gérance a demandé encore avec une notaire et les coutes de céder le bail sont encore trop élevés- environ 50 000 euros avec le 'publicité' et autres coutes.

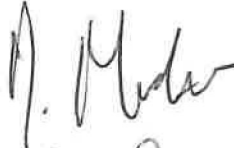
L'assemblée générale approuve successivement, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, dont la lecture vient d'être faite, chaque convention à l'unanimité des voix jouissant du droit de vote, l'intéressée à chaque convention s'abstenant de voter et prend acte chaque fois de la dernière étant tous intéressés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en sont objet.

Ces résolutions sont mises aux voix est adoptée à l'unité aux parts jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09.15h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.


x 
JAN MICHIELSON
NICHOLAS SMITH

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 janvier 2024

ASSOCIES

<u>PRENOMS NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>	<u>PARTS</u>	<u>VOIX</u>	<u>MANDATAIRES</u>
---------------------	-------------------	--------------	-------------	--------------------

- Mr MICHIELSON David
Propriétaire de 400..... 400



- Mr SMITH Nicholas
Propriétaire de 400..... 400 x



La gérance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant parts sociales ouvrant droit de vote, et auxquelles sont attachées 800 voix.

LA GERANCE


x  N. SMITH

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DES EXERCICES CLOS
LE 31.10.2023.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31.10.2023 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Il est joint au présent rapport les documents prescrits par la loi :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat
- L'Annexe
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes ont été tenus et sont présentés selon le nouveau plan comptable, conformément à la loi du 30 Avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

L'activité réalisée au cours de l'exercice arrêté au 31.10.2023 se traduit par un chiffre d'affaires de 9000 Euros au lieu de 13250 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un résultat de -23804 € au lieu de -4683€ pour l'exercice clos précédent.

L'achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris le droit de douane) pour l'exercice clos le 31.10.2023 se rester à 0 € la même pour l'exercice précédent

Les autres charges externes ce sont portées à 29 299 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 et 12827 Euros € pour l'exercice précédent.

PM NS

Les impôts, taxes et versements assimilés ont été de 3505 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 au lieu de 5106€ pour l'exercice clos le 31.10.2022.

Les frais de personnel ont été de 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 et 0 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales ont été de 0€ pour l'exercice clos le 31.10.2023 et aussi 0 Euros pour l'exercice précédent. Les co-gérants ont décidé de payer leurs cotisations eux-mêmes encore.

Il a été procédé, durant l'exercice, à des dotations aux amortissements pour 0 Euros au lieu de 0€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation se monte à 32 804 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 au lieu de 17 933 € pour l'exercice précédent

La différence entre les produits et les charges d'exploitation permet de dégager un résultat d'exploitation de -32 804 € pour le 31.10.2023 au lieu de -4 683 € pour l'exercice précédent.

Les charges financières ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 au lieu de 0€ aussi pour l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 au lieu de 0 € pour l'exercice précédent.

Et les charges exceptionnelles ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2023 au lieu de 0 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier égal à zéro, et d'un résultat exceptionnel nul, le résultat courant avant impôts ressort à -23 804 €.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE ET EVOLUTION PREVISIBLE

La société continue de donner un bail de location à M. Smith avec un location de 4950 Euros par ans. On n'a pas fait les dotations aux amortissements. Avec la location @ M. Smith la société restera responsable pour les réparations et maintenance des bâtiments et appareils fixés et maintenance de la piscine et terrain. La société a décidé de continuer pendant 2024 dans la même façon si possible. La piscine était mal construite il y a 17 ans par Aquilus Piscines Nîmes. Pendant la renouvellement du liner, la pisciniste n'a trouvé rien des fondations. Les coutes prévus pendant AGM en 2023 sont augmenté beaucoup et c'est l'explication pour l'augmentation des pertes pour



cette année. C'était nécessaire d'avoir 15cm ciment renforcé avec le fer pour tout le fond de la piscine 14x5 m et le liner en plus.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Les 2 gérants prendront leur pension d'état en France comme déjà pris en Angleterre - M. Smith depuis février 2023 et M. Michielson depuis avril 2023. M. Michielson a essayé d'enregistrer sa démission comme un gérant depuis juillet 2023 avec la Greffe Tarascon et l'INPI sans succès. C'était nécessaire de trouver un avocat en Arles pour finir le procès très difficile et trop compliqué depuis la création de L'INPI encore un tiers des fonctionnaires depuis janvier 2023. Le procès est trop dur pour les experts comptables. La société a agréé de payer les grandes coutures maintenant pour M. Michielson. M. Smith reste le seul gérant pendant les dernières 10 ans du bail de construction entre 365 Holidays in France SARL et la propriétaire (M. Michielson) du terrain pour Villa la Pinède. C'est noté que la société n'a pas payé pour le bail de construction pendant 19 ans. Avec les avis d'un notaire, et avocat, c'est trop difficile et cher pour la société de céder le bail à M. Michielson. Aussi c'est impossible de trouver un comptable expert qui veut aider la société - plus de 10 contacté et tous ont refusé d'assister !! C'est décider de continuer et au futur de trouver un acheteur pour la société et pour le terrain de M. Michielson au même temps pour éliminer les coutures pour le transfert du bail - environ 25000 euros et plus avec la 'publicité' !

Avec la démission de M. Michielson de 6 juillet 2023 et avec l'acceptation assez tôt anticipée par la Greffe Tarascon et URSSAF, M. Michielson n'est pas encore un co-gérant mais il a offert ses avis au futur sans rémunération à M. Smith pour aider les préparations des bilans. M. Smith a accepté son offre. Les 2 ont les cartes des séjours en permanence de 10 ans pour France.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.10.2023 de la manière suivante :

- en report à nouveau pour . - 23 804€

Soit le résultat de. -23 804 €

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité la société, par l'intermédiaire de son gérant, a suivi son plan de développement et respecté ses objectifs qu'elle s'était fixés. De nouveaux buts ont été déterminés pour le nouvel exercice.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'MM' followed by a stylized flourish.

Aucune dépense spécifique aux travaux de recherche n'a été engagée car elle ne correspondrait pas à l'objet de la société.

PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL D'AUTRES SOCIETES

NEANT

MODIFICATIONS DANS LA PRESENTATION DES COMPTES

Aucune modification n'a été apportée dans la présentation des comptes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES DANS LES TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividendes.

PRISE DE PARTICIPATION DANS D'AUTRES SOCIETES

NEANT

DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons qu'il n'y a pas eu de dépenses non déductibles

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, located in the bottom right corner of the document.

En conséquence, le Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code du commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

CONCLUSION

Les résolutions soumises à votre vote correspondent à nos propositions.

Nous espérons recueillir votre agrément et obtenir quitus pour notre gestion écoulée

Fait à MAUSSANE LES ALPILLES

Le 27 janvier 2024

LA GERANCE

X


Nicholas Salmey



365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR LES ARTICLES L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE
COMMERCE ET SUIVANTS**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.10.2023

En application des dispositions des articles L 223-19 du Nouveau Code de Commerce et suivants, je porte à votre connaissance les opérations ou conventions intervenues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31.10.2023 entre votre société et certains de ses associés.

CONVENTIONS NOUVELLES

NEANT

Je vous demande de bien vouloir donner votre approbation.

Fait à Maussane
Le 26 janvier 2024

La Gérance

x 
NICHOLAS SMITH

